

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière, tenue devant public le 2 mai 2022 à 20h00 heures à la salle municipale au 2590, rue Principale à laquelle étaient présents messieurs Patrice Lemay et Sébastien Leclerc et mesdames Lina Trépanier et Mylène Bernier formant quorum sous la présidence de monsieur André Poulin, pro-maire. Assiste également à la séance Madame Marie-Josée Lévesque, secrétaire-trésorière.

Absent : Denise Poulin, maire et André Leclerc, conseiller

Heure du début de la séance ordinaire : 20 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 72 heures avant la journée de cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

70-05-2022 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 2 MAI 2022

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Présentation et adoption de l'ordre du jour
3. Greffe et gestion administrative
  - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022
  - 3.2 Approbation des comptes du mois
  - 3.3 Approbation des factures
  - 3.4 Dépôt du rapport budgétaire au 29 avril 2022
  - 3.5 Présentation et adoption des états financiers 2021
  - 3.6 Dépôt du rapport d'audit de conformité sur l'adoption du budget
  - 3.7 Dépôt du rapport d'audit de conformité sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations
  - 3.8 Adoption de la programmation de travaux version 4 pour la TECQ
  - 3.9 Engagement d'un employé saisonnier
4. Sécurité publique
  - 4.1 Octroi de contrat de gré à gré pour l'inspection des système d'alarme
  - 4.2 Renouvellement de l'entente de service avec la Croix Rouge
5. Transport et hygiène du milieu
6. Santé et bien-être
  - 6.1 Recommandations à la Table de concertation des aînés
7. Aménagement et urbanisme
8. Développement économique
9. Loisirs et culture
10. Rapports des différents comités

11. Divers
12. Période de questions aux contribuables
13. Levée de l'assemblée

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que Madame le Maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

En conséquence

Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et les ajouts suivants :

### 3. GREFFE ET GESTION ADMINISTRATIVE

#### 3.1

71-05-2022

#### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2022

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, la directrice générale/secrétaire - trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections : Aucun

Sur la proposition de Sébastien Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022 tel que rédigé.

QUE madame le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient par la présente résolution autorisées à le signer.

#### 3.2

72-05-2022

#### APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 72 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance;

En conséquence,

Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE les listes des comptes compressibles et incompressibles au 29 avril 2022 au montant de

\$147 705,84 incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit:

Salaires	\$34 246,40
Comptes à payer	\$42 541,60
Déboursés	\$70 917,84

3.3

73-05-2022

APPROBATION DES FACTURES

Paiement de la facture de Lavery Avocats au montant de 689,85\$ pour services professionnels.

Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.13000.412.

Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE la liste des factures au 29 avril 2022 soit adoptée telle que présentée.

3.4

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE EN DATE DU 29 AVRIL 2022

3.5

74-05-2022

ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2021

TEL que prévoit l'article 176,1 du code municipal;

CONSIDÉRANT qu'une présentation du rapport du vérificateur et des états financiers pour l'année 2021 a été réalisée par M. Jérôme Sansregret, comptable agréé de la firme Soluce , société de comptables professionnels agréés, lors d'une séance de travail;

En conséquence,

Sur la proposition de Sébastien Leclerc, il est unanimement résolu par tous les conseillers présents,

D'ADOPTER les états financiers vérifiés pour 2021, tels que présentés par la firme Soluce, société de comptables professionnels agréés.

3.6

75-05-2022

DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ SUR L'ADOPTION DU BUDGET 2021

La Commission municipale du Québec nous transmet la version définitive du rapport d'audit de conformité portant sur l'adoption du budget 2021 , en vertu de l'article 86.7 de la Loi sur la Commission municipale. Ce document

présente les constatations qui se dégagent de l'audit ainsi que les recommandations qui ont été jugées appropriées dans les circonstances. Ce rapport est également transmis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et publié sur le site Web de la Commission.

En conséquence,  
Sur la proposition de Mylène Bernier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

QUE la directrice générale fasse le dépôt , tel que prévu à l'article 86.8 de la Loi, du rapport d'audit de conformité portant sur l'adoption du budget .

QUE la directrice générale transmette une copie certifiée conforme de la résolution du conseil municipal officialisant ce dépôt à la Commission municipale du Québec.

### 3.7

76-05-2022

#### DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ SUR L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021

La Commission municipale du Québec nous transmet la version définitive du rapport d'audit de conformité portant sur Le programme triennal d'immobilisations 2021 , en vertu de l'article 86.7 de la Loi sur la Commission municipale. Ce document présente les constatations qui se dégagent de l'audit ainsi que les recommandations qui ont été jugées appropriées dans les circonstances. Ce rapport est également transmis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et publié sur le site Web de la Commission.

En conséquence,  
Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

QUE la directrice générale fasse le dépôt , tel que prévu à l'article 86.8 de la Loi, du rapport d'audit de conformité portant sur le programme triennal d'immobilisations .

QUE la directrice générale transmette une copie certifiée conforme de la résolution du conseil municipal officialisant ce dépôt à la Commission municipale du Québec.

### 3.8

77-05-2022

#### PROGRAMME SUR LA TECQ 2019-2023 : APPROBATION DU CONTENU ET AUTORISATION D'ENVOI DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX AU MAMH

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En conséquence,  
Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version #4 ci-jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version #4 comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

3.9

78-05-2022

APPROBATION POUR L'ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ SAISONNIER POUR L'ÉTÉ 2022

CONSIDÉRANT le besoin d'un journalier pour la période estivale ;

En conséquence,

Sur la proposition de Lina Trépanier, il est unanimement résolu par tous les conseillers présents;

D'EMBAUCHER un employé saisonnier au tarif horaire de 21,00\$ l'heure a raison de 16-25 heures du 16 mai 2022 au 19 août 2022

4.SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1

79-05-2022

OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR L'INSPECTION ANNUELLE DES SYSTÈMES D'ALARMES

CONSIDÉRANT QUE les systèmes d'alarme incendie et monoxyde doivent être inspectés annuellement;

En conséquence,

Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

D'OCTROYER le mandat d'inspection des systèmes d'alarmes incendie à Télé-Alarme Plus au montant de \$860.00 taxes en sus excluant les pièces.

4.2

80-05-2022

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE AVEC LA CROIX ROUGE

Sur la proposition de Mylène Bernier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

DE payer la contribution annuelle de services aux sinistrés de la Croix Rouge au montant de \$204,85\$.

5.TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

6.SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1

81-05-2022

RECOMMANDATIONS À LA TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS

CONSIDÉRANT la rencontre du 25 novembre 2021 réunissant les membres du conseil d'administration de la Table, les membres, les organismes d'aînés, les

organismes de services aux aînés, les élus et des aînés de la région de Chaudière-Appalaches sous le thème : LES BESOINS DES ÂINÉS EN TRANSPORT;

CONSIDÉRANT l'avis qui a été adopté lors de cette rencontre;

En conséquence,  
Sur la proposition Patrice Lemay, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

D'APPUYER les recommandations suivantes :

- Que la concertation du MTQ avec les MRC permette d'améliorer le transport collectif en Chaudière-Appalaches;
- Que le Gouvernement du Québec accorde un meilleur financement aux organismes communautaires qui font de l'accompagnement-transport et permettre de la souplesse dans l'opérationnel;
- Que les MRC de Chaudière-Appalaches se concertent davantage pour développer des interconnexions en matière de transport;
- Que le MTQ en collaboration avec la MRC de Lotbinière rendent le transport adapté plus accessible en Chaudière-Appalaches.

#### 7. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

#### 8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

#### 9. LOISIRS ET CULTURE

#### 10. RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS

#### 11. DIVERS

#### 12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.

82-05-2022

#### 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

En conséquence,  
Sur la proposition de Sébastien Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents :

QUE la séance soit levée à 20h35.

---

André Poulin, pro-maire

---

Marie-Josée Lévesque  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

---

Marie-Josée Lévesque  
Directrice générale et secrétaire- trésorière

« Je, Denise Poulin, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

---

André Poulin, pro-maire